

Cité de Minerve - Circuit balisé

Circuit Le Causse

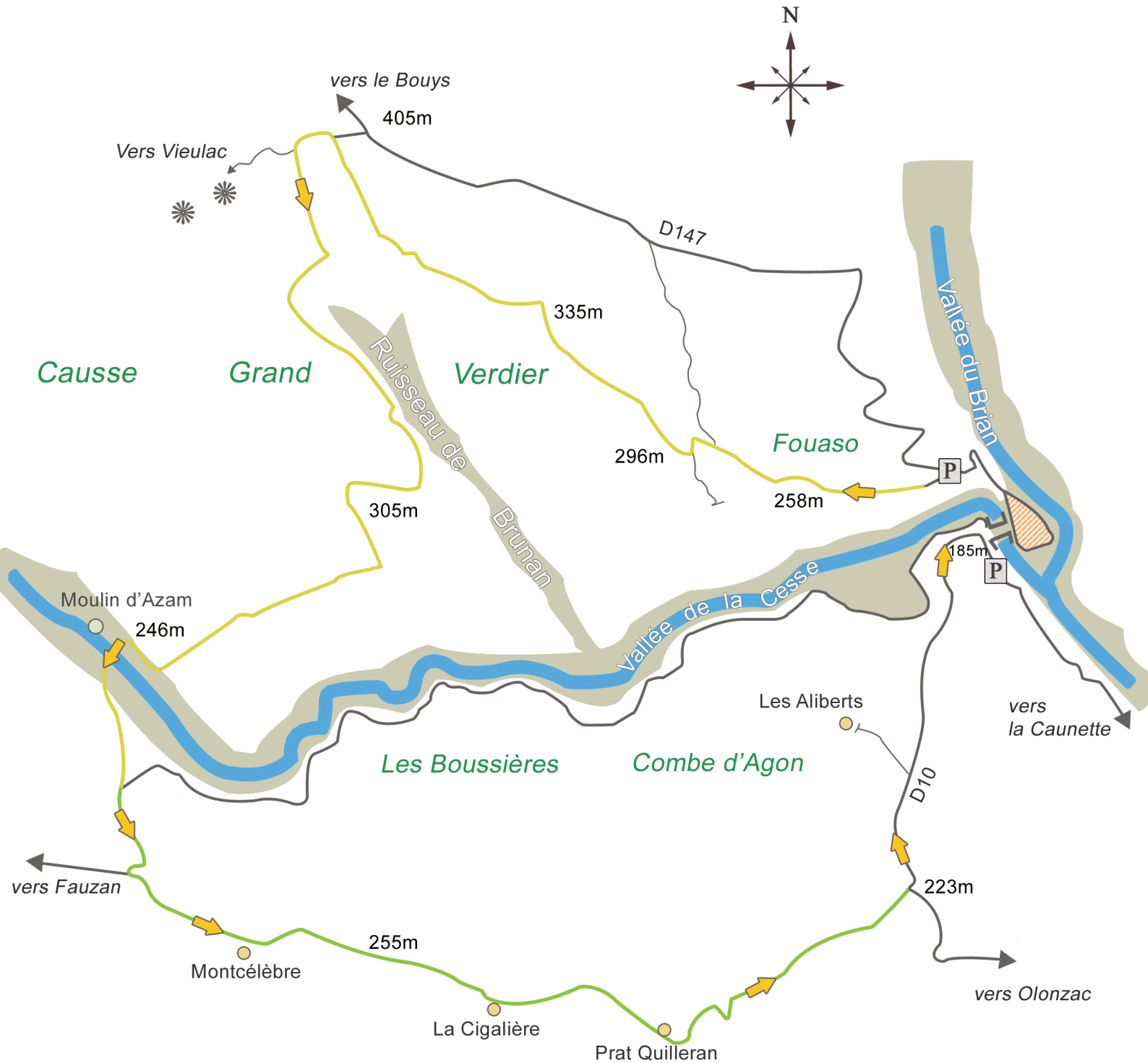
12.5km - 4h

Balises vertes

De mi-octobre à avril : résurgence de la Cesse.

D'avril à mi-octobre : la Cesse est à sec.

Toute l'année : montée des eaux possible lors d'orages.



Légende

circuit balisé

Minerve

Hameaux

route secondaire

Pont

Dolmens

route

Circuit « Le Causse »

12.5 kms - 4h - Balisage : bornes métalliques vertes au sol

D'avril à octobre : traversée du lit asséché de la Cesse.

D'octobre à avril : le lit peut être en eau.

Circuit déconseillé par temps d'orages (possible montée brusque des eaux de la Cesse).

Recommandations :

Prévoir un chapeau et de l'eau par temps chaud.

Penser aux périodes de chasse de mi-août à début février.

N° d'urgence : Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17

Appel d'urgence européen : 112

Départ:

Parking Nord de Minerve (signalé parking bus ou parking 200 places).

Itinéraire:

- Traverser le parking, laisser la route du Bouys à droite, et prendre la route de Fouaso (fléchée).
Suivre les balises.

Le sentier traverse vignes et garrigues.

- Après 1h de marche, arrivée près des dolmens.

Au pilier indicateur, **poursuivre le circuit en prenant la direction Saint-Julien-des-Meulières.**

Possibilité de visiter les **dolmens des Lacs**. Au pilier, prendre la direction Vieulac. Les dolmens sont à gauche du sentier après 200m de marche. Retour sur vos pas pour reprendre le circuit.

Dolmens édifiés entre 2500 ans et 1800 ans avant notre ère par les Pasteurs des plateaux.

- Traversée du causse **Grand Verdier**.

- Arrivée dans les gorges de la Cesse. Le sentier descend à flanc de falaise dans les gorges.

Traversée du lit de la Cesse jusqu'au **moulin d'Azam**.

- La remontée des gorges emprunte un sentier qui grimpe dans la roche et débouche sur le **plateau de la Coquille**.

- Laisser la direction Saint-Julien-des-Meulières à droite, longer les vignes en face de vous jusqu'à l'aire de pique-nique.

Rejoindre la route D10E. Suivre les balises à droite.

Possibilité de rejoindre Minerve par la route D10E, qui longe la vallée de la Cesse.

- Traversée des hameaux de Montcélèbre, de La Cigalière, et de Prat Quilleran.

- Retour à Minerve par la route D10 sur 2.5 kms.

Les causses et vallée du Minervois abritent des espèces animales et végétales protégées, dont certaines sont menacées.

Merci de respecter ces lieux et de ne rien cueillir.